

SUPPLEMENT DU 19 MAI 2021
AU PROSPECTUS D'EMISSIONS PAR OFFRE AU PUBLIC DE PARTS SOCIALES
APPROUVE PAR L'AMF LE 9 JUILLET 2020 – N° D'APPROBATION N°20-336

CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
DU NORD EST

Sociétés coopératives à capital variable
régies notamment par les articles L. 511-1 et suivants et L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier
ainsi que par la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération
Siège social de la Caisse Régionale : 25, rue Libergier – 51088 REIMS Cedex
394 157 085 RCS REIMS

SUPPLEMENT DU 19 MAI 2021 AU PROSPECTUS ÉTABLI POUR L'OFFRE AU PUBLIC
DE PARTS SOCIALES EN DATE DU 9 JUILLET 2020

(En application de l'article 212-38-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Le présent supplément (ci-après le "Supplément") concerne le prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales des Caisses locales affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le numéro d'approbation n°20-336 en date du 9 juillet 2020 (ci-après le "Prospectus") et doit être lu conjointement avec ce dernier. Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur, ou inexactitude susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des parts sociales n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus.

En application de l'article 212-38-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les sociétaires ayant souscrit des parts sociales avant la publication du présent supplément ont le droit de retirer leur acceptation pendant au moins deux jours de négociation après la publication du présent supplément à condition notamment que l'entrée en vigueur de la modification objet du présent supplément soit antérieure à la livraison des parts sociales souscrites. En conséquence, le délai de rétractation prend fin le 21 mai 2021.



En application de l'article 512-1 du Code monétaire et Financier et de l'article 212-38-8 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a apposé le numéro d'approbation 21-161 en date du 19 mai 2021 sur le présent supplément au prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales. Ce Supplément a été établi par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et engage la responsabilité de ses signataires. L'approbation a été attribuée après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce Supplément au prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales et du Prospectus sont disponibles, sans frais, au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Le présent Supplément au prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales ainsi que le Prospectus sont également disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org et sur le site Internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est : www.ca-nord-est.fr,

SOMMAIRE

1. EXPOSE

3

1.1 Modifications apportées dans l'encadré figurant sur la 1^{ère} page du prospectus

1.2 Modifications effectuées dans le titre 2.2.2 du résumé

1.3 Modifications effectuées dans le titre 2.2.1 du résumé au Sous-paragraphe ***La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole***

1.4 Modifications apportées dans le titre ***3.1.3. FACTEURS DE RISQUES LIES AU GROUPE CREDIT AGRICOLE***

1.5 Modifications apportées dans le titre ***8.1 formes des parts sociales***

1.6 Modifications apportées dans le titre ***9.2 prix et montant de souscription***

2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE SUPPLEMENT 9

2.1. Personne responsable des informations contenues dans le supplément

2.2. Attestation du responsable

1. EXPOSE

Le présent Supplément a pour objet d'actualiser le prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales des Caisses locales affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le numéro d'approbation n°20-336 en date du 9 juillet 2020 et valable sur une période d'un an à compter de cette date, quant aux caractéristiques des émissions de parts sociales des caisses locales, ainsi qu'aux facteurs de risques de la Caisse régionale et du Groupe Crédit Agricole.

1.1. MODIFICATIONS APPORTEES DANS L'ENCADRE FIGURANT SUR LA 1^{ERE} PAGE DU PROSPECTUS

A la 1^{ère} page du prospectus, il est apporté les modifications suivantes dans l'encadré figurant sur cette page :

Offre au public de parts sociales
par les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
d'une valeur nominale unitaire de 1,5 €
pour un montant maximal d'émissions de 30 millions d'euros par an
représentant 20 000 000 parts sociales

1.2. MODIFICATIONS EFFECTUEES DANS LE TITRE 2.2.2 DU RESUME

A la 7^{ème} page du prospectus, le titre 2.2.2 du résumé est modifié comme suit :

La première phrase du paragraphe « **Caractéristiques essentielles des parts sociales émises par les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale du Nord Est** » est désormais rédigée comme suit :

« Caractéristiques essentielles des parts sociales émises par les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale du Nord Est

Les parts sociales des Caisses Locales de Crédit Agricole, d'une valeur nominale de 1,5 €, sont des titres de capital non cotés. [...] »

Le paragraphe « **Prix et montant de souscription** » est désormais rédigé comme suit :

« Prix et montant de souscription

Prix de souscription

Le prix de souscription de chaque part sociale de Caisse locale est fixé à 1,5 €, correspondant à sa valeur nominale. Les parts sociales devront être entièrement libérées lors de la souscription.

Montant de souscription

Le plafond des émissions est fixé à 30 millions d'euros par an, au niveau global pour l'ensemble des Caisses locales, représentant 20 000 000 parts sociales.

Chaque souscripteur aura la faculté de souscrire au minimum 10 parts sociales (soit 15 €) et au maximum 10 000 parts sociales, soit 15 000 €.

Le plafond d'encours est fixé à 15 000 €, soit 10 000 parts sociales par sociétaire, et à 30 000 €, soit 20 000 parts sociales, pour un compte joint.

En cas d'option, par les sociétaires, du paiement des intérêts en parts sociales, ces parts ne sont pas comptabilisées dans le calcul de ces plafonds d'encours. »

[...]

Le reste du titre 2.2.2 du résumé demeurant inchangé.

1.3. MODIFICATIONS EFFECTUEES DANS LE TITRE 2.2.1 DU RESUME AU SOUS-PARAGRAPHE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19) EN COURS POURRAIT AFFECTER DEFAVORABLEMENT L'ACTIVITE, LES OPERATIONS ET LES PERFORMANCES FINANCIERES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

À la page 7, le sous-paragraphe intitulé « *La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole* » figurant au paragraphe « *Principaux risques liés à la Caisse régionale du Nord Est* » figurant au sein du titre « 2.2.1 PRESENTATION DU GROUPE CREDIT AGRICOLE » est modifié comme suit :

La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent leur volatilité accrue, la chute des indices boursiers et du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable, dans la durée, de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ces dernières sur l'économie.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Les incertitudes continuent à peser sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, avec la mise en place de nouvelles mesures restrictives en France ainsi que dans d'autres pays européens (couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinement) et l'apparition de variants du virus. Des mesures complémentaires sont donc susceptibles d'être déployées en fonction de l'évolution de la pandémie. Bien que des vaccins aient été annoncés à la fin de l'année 2020, et que plusieurs pays aient commencé un déploiement par étapes, le calendrier de ce déploiement reste en outre très incertain, conduisant ainsi à des incertitudes sur le rythme de sortie de la crise. Enfin, les incertitudes concernant le rythme d'évolution et de sortie des mesures de soutien à l'économie par les Etats (notamment Etats français et italien) et les banques centrales (notamment Banque Centrale Européenne) sont importantes.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des

mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires.

1.4. MODIFICATIONS APPORTEES DANS LE TITRE 3.1.3. FACTEURS DE RISQUES LIES AU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Page 11, le titre « 3.1.3. FACTEURS DE RISQUES LIES AU GROUPE CREDIT AGRICOLE » figurant sous le titre « 3.1 FACTEURS DE RISQUES LIES AUX CAISSES LOCALES EMETTRICES, A LA CAISSE REGIONALE DU NORD EST ET AU GROUPE CREDIT AGRICOLE » est modifié comme suit :

3.1.3. FACTEURS DE RISQUES LIES AU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Les facteurs de risque liés au Groupe Crédit Agricole, figurent pages 135 à 156 de l'amendement A03 au Document d'Enregistrement Universel 2019, incorporé par référence, déposés auprès de l'AMF et mis en ligne sur son site internet (www.credit-agricole-sa.fr).

La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu, et devrait continuer à avoir, des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent leur volatilité accrue, la chute des indices boursiers et du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable, dans la durée, de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ces dernières sur l'économie. A ce titre, en décembre 2020 le Ministère de l'Economie et des Finances de France a revu à la baisse ses prévisions de croissance du PIB pour 2021 à +5,0% versus +7,4% annoncé précédemment.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit (jusqu'à 32% fin avril 2020), (2) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans des activités telles que le crédit immobilier et le crédit à la consommation, (b) une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (3) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macro-économiques, de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et

suite aux revues internes des modèles du Groupe Crédit Agricole et (5) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité).

La crise sanitaire et son effet sur l'économie en France, en Europe et à l'international ont fortement impacté les niveaux d'activités des différents métiers du Groupe. Durant l'année 2020, plusieurs confinements ont été décrétés dans plusieurs pays dans le monde, et notamment en France et en Italie, les deux principaux marchés domestiques du Groupe Crédit Agricole, emportant les conséquences suivantes : (1) Les activités liées aux banques de proximité ont été fortement impactées par le confinement imposé. Ainsi, la production des crédits habitat en banque de proximité en France (LCL et Caisses régionales) en 2020 atteint 96% de la production 2019, la production de CA Italia atteint pour sa part 102% de la production 2019. De même, la production des crédits à la consommation chez CA-CF de 2020 atteint 86% de la production 2019, la production en crédit-bail de CAL&F atteint 98% de la production 2019; (2) Les activités d'assurance ont aussi été impactées par le confinement. L'aversion au risque des épargnants dans le contexte de volatilité des marchés financiers, la collecte nette totale était de +1,0 milliard d'euros versus +9,5 milliards d'euros en 2019 et les affaires nouvelles en assurances dommages en 2020 atteignent 91% de la production 2019; (3) Les clients ont tiré fortement sur les lignes de crédit avec des taux de tirage montant jusqu'à 32% durant le deuxième trimestre 2020, toutefois ces tirages ont ralenti à partir de la fin du mois de juin 2020.

Le coût du risque a été affecté par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des « stage 1 » à « stage 2 », la sensibilité de certains secteurs, notamment (i) liés aux restrictions à la circulation ou au rassemblement des personnes, pour ce qui concerne l'aéronautique, le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, les croisières, ou (ii) dont le niveau de demande demeure en-dessous de la normale pour ce qui concerne les secteurs de l'automobile et la construction navale, ou enfin (iii) qui demeurent fragiles en raison du poids de la récession mondiale sur la demande pour ce qui concerne les secteurs de la distribution de biens non alimentaires, du pétrole et du gaz (Oil & Gas). En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment. Au 31 décembre 2020, les expositions dues aux secteurs considérés comme « sensibles » sont les suivantes : (a) l'aéronautique avec 16,5 milliards d'euros en EAD (Exposure at Default¹) dont 6,3% en défaut, (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 12,0 milliards d'euros en EAD dont 3,7% en défaut, (c) la distribution de biens non alimentaires avec 19,0 milliards d'euros en EAD dont 4,2% en défaut, (d) l'automobile avec 26,3 milliards d'euros en EAD dont 0,9% en défaut, (e) le « Shipping » avec 13,4 milliards d'euros en EAD dont 5,1% en défaut, et (f) le pétrole et le gaz (Oil & Gas) avec 23,7 milliards d'euros en EAD dont 2,2% en défaut. Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel pour tenir compte de leur sensibilité accrue. Au quatrième trimestre 2020, les scénarios économiques, revus à la baisse par rapport au troisième trimestre 2020, ont en outre généré une charge additionnelle de coût du risque Stage 1 et Stage 2 en raison notamment des prévisions de croissance du PIB dégradées pour 2021.

Ainsi, sur l'année 2020, les résultats sous-jacent s'établissent à 6 129 millions d'euros en baisse de -14,8% comparé à 2019, essentiellement expliqué par la hausse de coût du risque, +1 895 millions d'euros comparé à 2019 et s'établissant ainsi à 3 651 millions d'euros fin 2020.

¹ Valeur exposée au risque : exposition de Crédit Agricole SA en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

La crise sanitaire a eu des effets plus marquants lors des périodes de confinement observées en France et en Italie lors du deuxième et quatrième trimestre. En effet, au deuxième trimestre: (1) Les activités liées aux banques de proximité ont été fortement impactées par les deux mois de confinement imposés en France et en Italie. Ainsi, la production des crédits était en recul au deuxième trimestre 2020 dans les Caisses régionales (-14,8% par rapport au deuxième trimestre 2019) ; chez LCL, la production des crédits habitat était également en baisse (-9,8% par rapport au deuxième trimestre 2019), elle était quasi-stable pour CA Italia (-0,8%). De même, la production des crédits à la consommation chez CA-CF a enregistré une baisse de -40% au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019. CAL&F a également enregistré une baisse de la production en crédit-bail de -23,9%; (2) Les activités d'assurance ont aussi été impactées par le confinement. La collecte nette totale était négative à -0,9 milliard d'euro au deuxième trimestre 2020 et le chiffre d'affaires en assurances-dommages a enregistré une légère baisse de -0,9% au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019; (3) Les activités Corporates et Institutionnels sont restées dynamiques au deuxième trimestre 2020, mais les clients ont tiré fortement sur les lignes de crédit.

Au quatrième trimestre 2020, le nouveau confinement décrété en France ainsi que dans divers pays européens, bien qu'ayant des effets moins significatifs sur l'économie a emporté les conséquences suivantes pour Crédit Agricole S.A. sur le quatrième trimestre 2020 :

- (1) les activités liées aux banques de proximité ont été affectées à travers la production de crédits aux particuliers (notamment le crédit à habitat et le crédit à la consommation). Pour LCL et les Caisses régionales, au quatrième trimestre 2020, la production des crédits à l'habitat est stable, atteignant 104% de la production des crédits à l'habitat sur la même période en 2019. Mais, pour CACF, la production des crédits à la consommation du quatrième trimestre 2020 représente 97% de la production du quatrième trimestre 2019. CAL&F a enregistré une stabilité de la production en crédit-bail au quatrième trimestre 2020 atteignant 101% de la production du quatrième trimestre 2019.
- (2) La collecte pour l'Assurance est restée stable, s'élevant à +1,0 milliard d'euros au quatrième trimestre 2020 contre +1,0 milliard d'euros au quatrième trimestre 2019.

Les incertitudes continuent à peser sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, avec la mise en place de nouvelles mesures restrictives en France ainsi que dans d'autres pays européens (couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinement) et l'apparition de variants du virus. Des mesures complémentaires sont donc susceptibles d'être déployées en fonction de l'évolution de la pandémie. Bien que des vaccins aient été annoncés à la fin de l'année 2020, et que plusieurs pays aient commencé un déploiement par étapes, le calendrier de ce déploiement reste en outre très incertain, conduisant ainsi à des incertitudes sur le rythme de sortie de la crise. Enfin, les incertitudes concernant le rythme d'évolution et de sortie des mesures de soutien à l'économie par les Etats (notamment Etats français et italien) et les banques centrales (notamment Banque Centrale Européenne) sont importantes.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impacts sur le ratio de CET1 du Groupe Crédit Agricole, outre un niveau de résultat conservé plus modeste, une hausse des emplois pondérés liée aux dégradations de notations principalement dans la Banque de Financement et d'Investissement (5,4 milliards d'euros sur l'année 2020). Le ratio CET1 non phasé du Groupe Crédit Agricole s'est ainsi dégradé au 31 mars (15,5% versus 15,9% au 31 décembre 2019) et 30 juin 2020 (15,8%) avant de voir son niveau remonter au 30 septembre 2020 (16,7%) ainsi qu'au 31 décembre 2020 (16,9%). Cette remontée ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres d'activité. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne

accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires

Le reste du sous-paragraphe demeurant inchangé.

1.5. MODIFICATIONS APORTEES DANS LE TITRE 8.1 FORMES DES PARTS SOCIALES

A la page 37, le troisième paragraphe est modifié comme suit :

8.1 FORME DES PARTS SOCIALES

[...]

Les parts sociales ont actuellement une valeur nominale de 1,5 €.

[...]

Le reste du titre 8.1 demeurant inchangé.

1.6. MODIFICATIONS APORTEES DANS LE TITRE 9.2 PRIX ET MONTANT DE SOUSCRIPTION

A la page 43, le titre « 9.2 PRIX ET MONTANT DE SOUSCRIPTION » est modifié comme suit :

9.2 PRIX ET MONTANT DE SOUSCRIPTION

9.2.1 Prix de souscription

Le prix de souscription de chaque part sociale de Caisse locale est fixé à 1,5 €, correspondant à sa valeur nominale. Les parts sociales devront être entièrement libérées lors de la souscription.

9.2.2 Montant de souscription

Le plafond des émissions est fixé à 30 millions d'euros par an, au niveau global pour l'ensemble des Caisses locales, représentant 20 000 000 parts sociales.

Chaque souscripteur aura la faculté de souscrire :

- ↳ au minimum 10 parts sociales (soit 15 €)
- ↳ et au maximum 10 000 parts sociales, soit 15 000 €.

Le plafond d'encours est fixé :

- Pour un sociétaire : à 15 000 €, soit 10 000 parts sociales,
 - Pour un compte joint : à 30 000 €, soit 20 000 parts sociales.
- En cas d'option, par les sociétaires, du paiement des intérêts en parts sociales, ces parts ne sont pas comptabilisées dans le calcul de ces plafonds d'encours.

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE SUPPLEMENT AU PROSPECTUS

2.1 Personne responsable des informations contenues dans le Supplément

- Mme Laure LESME BERTHOMIEUX, Directrice Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est,

2.2. Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au prospectus d'émissions par offre au public de parts sociales sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Reims,

Le 18/05/2021

La Directrice Générale



Mme Laure LESME BERTHOMIEUX